



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 108

Texte de la question

EMPLOIS DES JEUNES OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Bruno Nestor Azerot, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. M. Bruno Nestor Azerot. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; elle porte sur la politique de l'emploi outre-mer.

La jeunesse est une priorité du quinquennat qui s'ouvre. Elle mobilise les efforts du Gouvernement dans tous les domaines : éducation, emploi, insertion dans la vie d'adulte. La première concrétisation vient d'en être donnée avec l'adoption du projet de loi portant création des emplois d'avenir ; une seconde doit intervenir, au terme de la négociation interprofessionnelle souhaitée par les partenaires sociaux, avec le texte relatif au contrat de génération.

Ces textes sont essentiels pour l'outre-mer et c'est pourquoi nous soutenons une telle dynamique. Elle est imposée par la situation métropolitaine de l'emploi des jeunes, qui est catastrophique : un jeune sur trois au chômage. Que dire de la situation des régions d'outre-mer, où ce sont deux jeunes sur trois qui sont sans emploi, et même plus encore dans la circonscription déshéritée du nord de la Martinique ? Sur l'ensemble du département, 62 % des moins de vingt-cinq ans sont toujours au chômage et plus de 150 millions d'euros sont versés chaque année par la collectivité départementale pour 50 000 RMIstes.

Il est donc nécessaire de mettre en place une politique durable de l'emploi outre-mer. Celle-ci doit passer par des signes plus forts, comme la ratification de la convention 122 de l'Organisation internationale du travail en vue de son extension aux régions d'outre-mer, l'inscription dans l'acte III de la décentralisation d'une territorialisation de la politique de l'emploi, voire, et c'est ma demande principale, l'élaboration d'une loi quinquennale spécifique sur le travail, l'emploi et la formation outre-mer.

Compte tenu de l'urgence, pouvez-vous, monsieur le ministre, vous engager sur votre volonté de suivre cette démarche, et sur un calendrier ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et sur quelques bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

M. Michel Sapin, *ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social*. Monsieur le député, vous avez décrit à juste titre la situation particulièrement dégradée de l'emploi, en particulier de l'emploi des jeunes, dans l'ensemble de l'outre-mer, y compris bien entendu dans la circonscription insulaire que vous représentez. Il faut que tout le monde ait bien en tête ceci : en métropole, c'est déjà très dur pour les jeunes, avec proportionnellement deux fois plus de chômeurs que chez les adultes (*" À qui la faute ? " sur les bancs du groupe UMP*), et un taux de chômage extrêmement élevé parmi ceux qui n'ont pas de formation. Mais chez vous, outre-mer, c'est encore plus grave. C'est la raison pour laquelle, afin de lutter contre ce que la droite a laissé en héritage outre-mer comme sur l'ensemble du territoire métropolitain (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*), nous mettons en oeuvre, avec votre soutien et je vous en remercie, des outils nouveaux : les emplois d'avenir.

Oui, il y aura un dispositif particulier pour les emplois d'avenir outre-mer. Déjà, vous avez souhaité que le texte de loi affirme une priorité en faveur de l'outre-mer : c'est fait. Dans l'ensemble des textes d'application, décrets et circulaires, je veillerai bien entendu à ce que cette priorité donnée à la lutte contre le chômage des jeunes

ultramarins, en particulier des jeunes sans formation, soit une réalité, avec les emplois d'avenir comme avec les contrats aidés existants. Mais je rappelle que ceux-ci avaient tous ou presque déjà été utilisés pendant la première partie de l'année, on ne sait pas pourquoi... Ou plutôt si : parce qu'il y avait des élections et que nos prédécesseurs ont confondu l'intérêt électoral avec l'intérêt général ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP. -Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Il y aura aussi, bien entendu, le contrat de génération. Il est en cours de discussion et fera l'objet d'un projet de loi discuté à la fin de cette année. Il devra, lui aussi, tenir compte des spécificités de l'outre-mer.

Il doit enfin y avoir, comme vous en avez la volonté, un texte global, dont la mise en oeuvre reviendra à M. Victorin Lurel et qui s'intéressera aux problèmes économiques et sociaux de l'outre-mer. L'outre-mer a été laissé de côté par la majorité précédente. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) Ce ne sera pas le cas avec nous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et sur plusieurs bancs des groupes écologiste et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 108

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 octobre 2012](#)